



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benjamin

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin a adopté à la séance du 18 mars 2024, le projet de règlement no 452-24 « Règlement décrétant l'abrogation du Règlement no 446-23 décrétant une dépense de 4 053 503 \$ et un emprunt de 4 053 503 \$ pour le projet de transformation de l'église en Centre communautaire et en bureau municipal »

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 4 mars 2024;

QU'UN projet de règlement a été déposé et adopté en date du 18 mars 2024;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QU'avis public a été affiché le **19 mars 2024**.

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce **19 mars 2024**.

Laurence Chabot
Directrice générale et greffière-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Laurence Chabot, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le **19 mars 2024** entre 16h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **19 mars 2024**.

Laurence Chabot
Directrice générale et sec.-trés.